

ANNEE
2017



Féternes
Haute-savoie

B
U
L
L
E
T
-
Z
Z^o
20



SOMMAIRE

Page 1	Mot du Maire
Page 2	Réalisations
Page 11	Budgets
Page 16	Environnement
Page 18	Social
Page 20	Jeunesse
Page 22	Projets
Page 26	Intercommunalité
Page 28	Urbanisme
Page 29	Vivre à Féternes
Page 30	Culture & Animations
Page 34	Événements
Page 36	Ecoles
Page 38	Associations
Page 44	Etat civil
Page 46	Service Municipal
Page 47	Infos

Journal annuel de la commune de Féternes édité par la commission communication.

Directrice de la publication : *Patricia VANDERBRECHT*

Réalisation, rédaction, mise en page : *Muriel MOUSSEaux* *Amandine MOULIN* *Philippe CURTET*

Jean-Luc PELOSSE *Ludovic SERRA* *Pierre-François DUCRET*

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

MOT DU MAIRE

Chères Féterniantes et chers Féterniants,

L'année 2017 a été une année riche, spécialement dédiée aux petits Féterniants et ados avec la création d'une belle salle pour la périscolaire du matin et du soir, l'installation d'un terrain multisport et d'une aire de jeux. Cette dernière ouvrira au printemps 2018 dès que la couche de souplesse au sol sera posée. Pour les enfants qui passeront leur scolarité à Féternes et dont le nombre augmente, a été réalisé l'étude de faisabilité de l'extension de l'école élémentaire avec l'aménagement des alentours.



Cette étude a permis de constituer un dossier que la municipalité a sans délai envoyé à tous nos financeurs potentiels. Nous avons sollicité l'Etat au niveau des réserves ministérielles et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la Région et le Conseil Départemental. La municipalité a décidé d'avancer sur le projet sans attendre le retour des décisions d'octroi de subvention. Pour cela, un accord pour débiter le projet avant de connaître leur décision a été demandé : passage obligé si on ne veut pas perdre le droit à la subvention. Le marché de consultation de l'architecte et maître d'œuvre sera lancé au printemps 2018. A l'automne, nous serons complètement prêts pour lancer les appels d'offre des entreprises qui réaliseront les travaux. Le top départ dépendra du montant des subventions obtenues.

Cet investissement important, qui affecte le budget Principal, est essentiel pour que les jeunes élèves apprennent dans de bonnes conditions. Pour la rentrée 2018, l'ouverture d'une classe supplémentaire est déjà prévue par l'Académie de Grenoble.

Pour que ce projet se réalise, la commune devra emprunter, limiter les dépenses au maximum en demandant encore des efforts à tous les services municipaux, y compris les écoles. Un effort sera aussi nécessaire de la part de vous les contribuables, qui se fera par une augmentation inévitable des taux d'imposition. Il est à préciser que ces derniers sont restés inchangés pendant 10 ans.

Un autre gros investissement nécessaire pour la commune : le réservoir de Champeillant qui affectera le budget de l'EAU. Ce réservoir est indispensable au vu de l'augmentation de la population et au vu de la mise en conformité obligatoire d'une réserve incendie, qui actuellement fait défaut. Ce réservoir remplacera nos petits réservoirs de 40 m³ et 80 m³. Il aura une capacité de 1 000 m³ (2 fois 500 m³) afin d'avoir aussi la possibilité d'alimenter les communes voisines car nous nous projetons à long terme, dans le cadre du schéma directeur de l'eau.

Pourquoi me direz-vous n'attendons-nous pas le transfert de la compétence EAU à la communauté de communes ?

Première raison : pour cet investissement, nous avons obtenu 51% de subventions qui ne se renouvelleront pas dans le contexte actuel où les communes bénéficient de moins en moins d'aides financières. La 2ème raison : nous ne souhaitons pas attendre car le transfert se fera non pas en 2020 mais probablement en 2026, ce qui est trop loin. Et dernière raison, qui nous dit que dans le grand territoire que couvre la communauté de communes, notre projet sera prioritaire?

Le budget EAU, grâce à l'augmentation progressive du prix de l'eau depuis quelques années, pourra supporter cet investissement qui nécessitera malgré tout un emprunt.

Ces efforts, que la municipalité demande à tous, serviront à vous fournir les meilleurs services pour la scolarité de nos enfants et pour nous approvisionner en eau potable.

Belle année à tous.

Madame le Maire, Patricia VANDERBRECHT

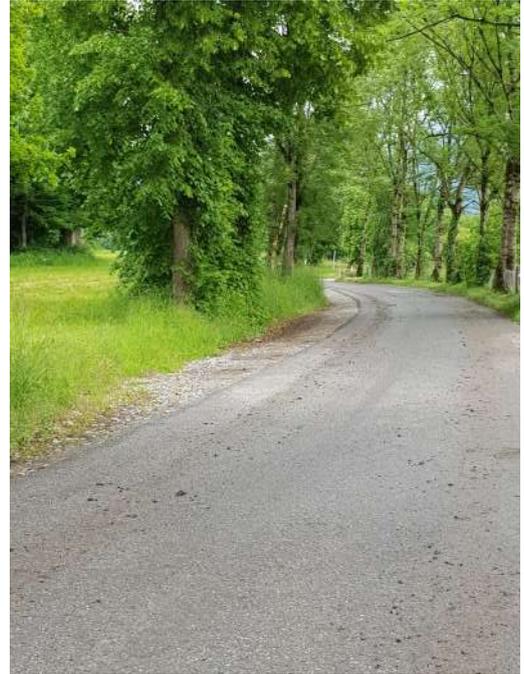
RÉALISATIONS

TRAVAUX DE CANALISATION DES EAUX PLUVIALES ROUTE DES MOULINS

Il est bien difficile de se croiser sur la route des Moulins et d'autant plus depuis que Terragr'eau emprunte aussi cette voie.

La route était la plus étroite devant les écuries de Gavot, avec un fossé qui collectait les eaux pluviales qui viennent en abondance lors de fortes pluies.

Ce sont les techniciens communaux qui ont réalisé la canalisation d'eaux pluviales sur près de 150m afin de permettre un élargissement de la chaussée pour améliorer la circulation des véhicules ainsi que la sécurité des cavaliers et des piétons aux abords du centre équestre.



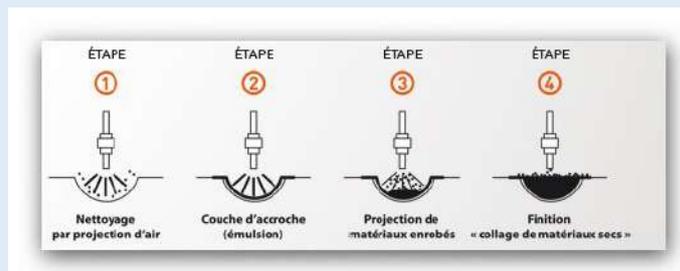
ENTRETIEN VOIRIE

Cette année l'entretien des routes communales a été réalisé par l'entreprise GREMAIR

LE PROCÉDÉ GREMAIR

Il ne nécessite pas de préparation préalable et a les avantages suivants:

- Élimination des problèmes de ressuage (le dosage de l'enrobage des gravillons est contrôlé).
- Travail de précision sans gaspillage de matériaux.



Liste des routes entretenues par ce procédé :

- Route Bois Monsieur
- Route sur les Crêts
- Chemin des Coccinelles
- Route du Creux
- Route des Molliez
- Impasse du Côteau
- Chemin de la Courtarin
- Route de la Monnaie

GOUDRONNAGE DU CHEMIN DE LA RUPPAZ

Le dernier tronçon du chemin de la Ruppaz a reçu son enrobé final.

Pour la joie des promeneurs et des cyclistes, le Clos des Chênes est maintenant relié au Chemin des Rigoles sans se mouiller les pieds !

Les automobilistes peuvent aussi l'utiliser, toutefois l'étroitesse de cette voie convient de l'emprunter au ralenti et de manière prudente.



ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis la mise en application le 13 avril 2015, la réglementation européenne interdit l'utilisation de lampes à vapeur de mercure (ballon fluo BF).

Ces sources d'éclairage sont devenues obsolètes et pourtant elles équipent encore près de 40% des installations d'éclairage public. C'est le cas pour 60 des 240 lampadaires de notre commune.

Afin de se mettre en conformité avec cette réglementation, tout en réalisant des économies d'énergie et en optimisant également la qualité de l'éclairage, la commune a prévu de procéder au remplacement de ces ampoules par des SHP (sodium haute pression) avec déflecteur.

En 2016, 16 de ces ampoules ont été remplacées.

En 2017, 15 de ces ampoules ont été remplacées.

Pour 2018, des devis pour 15 lampes sont en cours afin de poursuivre cette démarche.



Pour faciliter la signalisation des pannes, une numérotation sur les candélabres va être effectuée courant 2018 (par exemple, 1 rue du stade pour le premier lampadaire, 2 rue du stade pour le deuxième lampadaire, etc...)

Pour signaler toute panne contacter la mairie au 04.50.73.41.79

RÉALISATIONS

RÉSEAUX CHEZ DIVOZ

La 1^{ère} tranche de travaux de collecte des eaux usées Chez Divoz a été réalisée en 2007 / 2008. Ensuite une extension du réseau a été faite au Nord de la départementale, suite à la construction d'une maison.

Il restait alors 7 habitations à raccorder au réseau d'assainissement. Chose faite en 2017 par la CCPEVA.

En parallèle, la commune a décidé d'effectuer le renouvellement de la conduite d'eau potable et du réseau des eaux pluviales.

Pour cela des conventions de passage ont dû être signées. Nous remercions les propriétaires, qui par cet acte, facilitent les travaux.



Financement des travaux d'eau potable

- Coût: 170'000 € HT
- Subventions de l'Agence de l'eau (30%) et du Conseil Départemental (30%): 101'990 €

Financement des travaux d'eaux pluviales

- Coût: 104'150 € HT
- Subvention du Conseil Départemental : 12'188 €

CONTAINER SUPPLÉMENTAIRE



Sur le site de tri de « chez Divoz » le container d'ordures ménagères était très souvent plein. Ce n'était pas possible d'augmenter la fréquence des tournées, la commune a donc décidé de rajouter un container. L'effet a été immédiat !

Finis les bacs toujours pleins. Les abords de la zone ont retrouvé un aspect de propreté optimal !

Quelques sites sont confrontés à la dépose sauvage autour des containers. Un employé des services techniques passe deux heures tous les lundis matins afin de nettoyer les containers et des sites comme Champeillant. Les incivilités ont donc un coût.

REALISATIONS

D'un côté une vue imprenable sur les montagnes, de l'autre un panorama sur le lac, l'endroit idéal pour faire une pause ; l'aire de pique-nique de Vougron est maintenant à disposition des promeneurs.

Parking permettant de s'arrêter en toute sécurité, vous pourrez profiter de ce nouvel espace engazonné, équipé de tables, bancs et d'un terrain de pétanque. De quoi profiter tranquillement d'un moment relax ...

AIRE DE PIQUE NIQUE DE VOUGRON



BIENS SANS MAITRE

Avec ses près de 15km² d'étendue, la commune de Féternes compte sur son sol un nombre considérable d'habitations. Certaines d'entre elles peuvent se retrouver à l'abandon suite au décès ou au départ de leur propriétaire. Ces biens immobiliers peuvent alors devenir rapidement quelque chose de gênant voir dangereux pour la population : délabrement, ruine, éboulement, squatte ...

Dès lors, la municipalité a la possibilité sous certaines conditions, de procéder à la reprise de ces biens en son nom. Pour cela :

Le bien doit être issu d'une succession d'un propriétaire connu, disparu ou décédé depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun héritier ne s'est présenté,

ou

Le bien doit émaner de propriétaires non connus et pour les immeubles desquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par des tiers.

Les biens considérés ainsi sans maître peuvent appartenir alors à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant l'incorporation du bien dans le domaine communal.

La procédure est longue et soumise à un règlement très strict.

La commune de Féternes a décidé d'engager cette procédure pour certains biens de son territoire. Le nombre de parcelles concernées est de 69 avec une superficie totale de 91 224 m².

RÉALISATIONS

ROUTE DE THÉOZIA

Afin de ralentir la vitesse sur la totalité de la route de ThéoZIA, une réflexion, menée par la commission voirie, a été présentée aux riverains lors de deux réunions publiques. Les écluses doubles en phase de test, en amont et en aval du restaurant l'Amithièze, ont été réalisées en définitif. Seules les plantations restent à être plantées ; ceci dès les beaux jours. Les écluses en phase test seront installées à proximité de la boulangerie Jordil. Des bandes en résine gravillonnées compléteront les installations.



SECURISATION ECOLE MATERNELLE

Suite à la demande de l'équipe d'enseignants de sécuriser l'espace sous la passerelle de la cantine les élus se sont mobilisés et ont effectué les travaux pendant les vacances scolaires.

Un abri à vélos a aussi été réalisé. Après une période de test la fermeture arrière de l'abri sera réalisée prochainement.



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX SOUS SALLE DES FÊTES

Pour la rentrée des classes 2017/2018, le projet de réaménagement des locaux sous la salle des fêtes voit son aboutissement.

Une grande salle de 70m² est mise à disposition des enfants des écoles pour les activités périscolaires. Exposée Sud-Ouest, avec de larges fenêtres flambant neuves qui lui donnent beaucoup de clarté, un plafond traité acoustiquement, cette salle est totalement adaptée pour recevoir et animer des activités avec les enfants. Elle a été meublée à bon prix par des acquisitions, suite à une vente de la commune de Marnaz.

Juste à côté de cet espace, avec une nouvelle entrée qui la rend indépendante des autres locaux, la salle des associations fait le bonheur de ces dernières. Chaque association qui en a émis le souhait s'est vu attribuer un placard afin de stocker sous clé ses affaires administratives.

Ces nouveaux locaux peuvent accéder aux WC de la salle des fêtes qui sont plus spacieux, plus nombreux et dorénavant aux normes handicapés.

Le chauffage de la salle des fêtes a été totalement remplacé, à commencer par la chaudière qui fonctionne maintenant au gaz de ville, puis tous les radiateurs, ce qui n'était pas du luxe surtout pour la salle des fêtes car chacun de nous a le souvenir d'avoir passé une soirée en grelotant.

A l'heure du numérique mais surtout dans un souci d'économies, la salle des fêtes a été raccordée à la fibre optique qui relie

maintenant tous les bâtiments communaux. L'objectif est de minimiser le nombre d'abonnements à internet et surtout d'avoir la téléphonie par IP (Internet Protocol) en utilisant la connexion internet.



Dans le bâtiment de la salle des fêtes restent 2 locaux d'environ 80 m² chacun qui pourront faire l'objet d'aménagements. Il s'agit de l'ancienne bibliothèque, à ce jour uniquement utilisée par l'association « Atout Chœur » pour ses répétitions et l'ancien hangar communal qui a vu preneur temporairement par l'association 'Lou Vionnets', mais qui va se déplacer à Publier.

La municipalité, comme pour les autres bâtiments communaux, recherchera des solutions efficaces lui permettant d'allier services à la population et ressources financières.

Afin d'aider chacun à repérer les différents locaux communaux, un nom leur a été attribué. Etant donné que la salle des fêtes possède une vue panoramique sur les montagnes, la position géographique a semblé être une solution efficace, encore faut-il connaître le nom des montagnes. Ainsi la salle des associations portera le nom « Hermone », la salle périscolaire « Billat », l'ancienne bibliothèque « Ouzon », l'ancien garage communal « Tréchauffex ».

RÉALISATIONS

INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORT ET DE L'AIRE DE JEUX

Le 9 décembre le terrain multisport et l'aire de jeux ont été inaugurés.

La météo ayant décidé d'être clémente les jeunes de la commune et le Conseil des Jeunes ont pu tester le terrain par un mini-match de foot amical. Puis, ce fut le tour des adultes (élus, employés) de défier les vainqueurs du match précédent. A noter que le sénateur J.C Carles nous a montré ses talents de footballeur pendant ce match !!!

Lors de son discours, Madame le Maire, a remercié chaleureusement tous les acteurs et financeurs de ce projet réalisé dans les délais souhaités et à moindre coût pour la commune. Grâce aux subventions de l'état, du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), du Conseil Départemental et aux dons de deux associations, La Champeillade et la Voix des Fées.

Maxime Juillard représentant du CCJ est ensuite intervenu pour se féliciter de cette fructueuse collaboration entre les élus et les jeunes du CCJ et espère que des plus

petits aux plus grands respecteront ces équipements mis à leur disposition.

Un petit diaporama montrant tous les activités et lieux de loisirs de la commune a ensuite été projeté...

La neige étant revenue entre temps , le ruban a été coupé sous des flocons. Tout le monde s'est retrouvé devant un chaleureux vin chaud, boissons et pâtisseries bien réconfortantes.



RÉALISATIONS

Terrain Multisport



RÉALISATIONS

INAUGURATION DE LA ROUTE DE CHAMPEILLANT

L'inauguration a eu lieu le 10 Juin 2017 sur le site de Champeillant en présence :

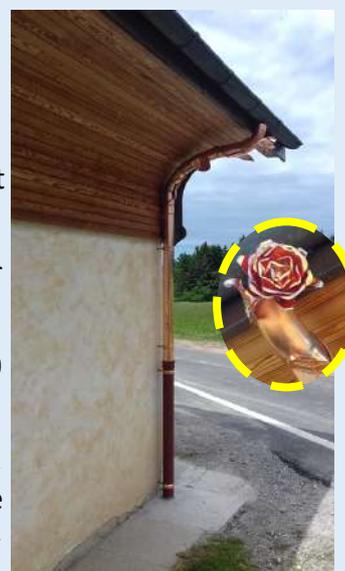
- des personnalités suivantes : le député-Maire d'Evian Marc FRANCINA, le sénateur Cyril PELLEVAT, le Président du Conseil Département Christian MONTEIL, la conseillère régionale Florance DUVAND, les conseillers départementaux Josiane LEI et Nicolas RUBIN
- des entreprises : GTR (Gillet Topo et Réseaux) et DAZZA
- les maires de la CCPEVA
- et de quelques membres du Conseil Consultatif des Jeunes.

Le coût des Travaux et de la Maîtrise d'œuvre : 358 000 HT, dont 65'000 € HT pour le réseau d'eaux pluviales

Des aides financières obtenues : du Député Marc FRANCINA pour 3'000 € et du Conseil Départemental pour 149'000 €.

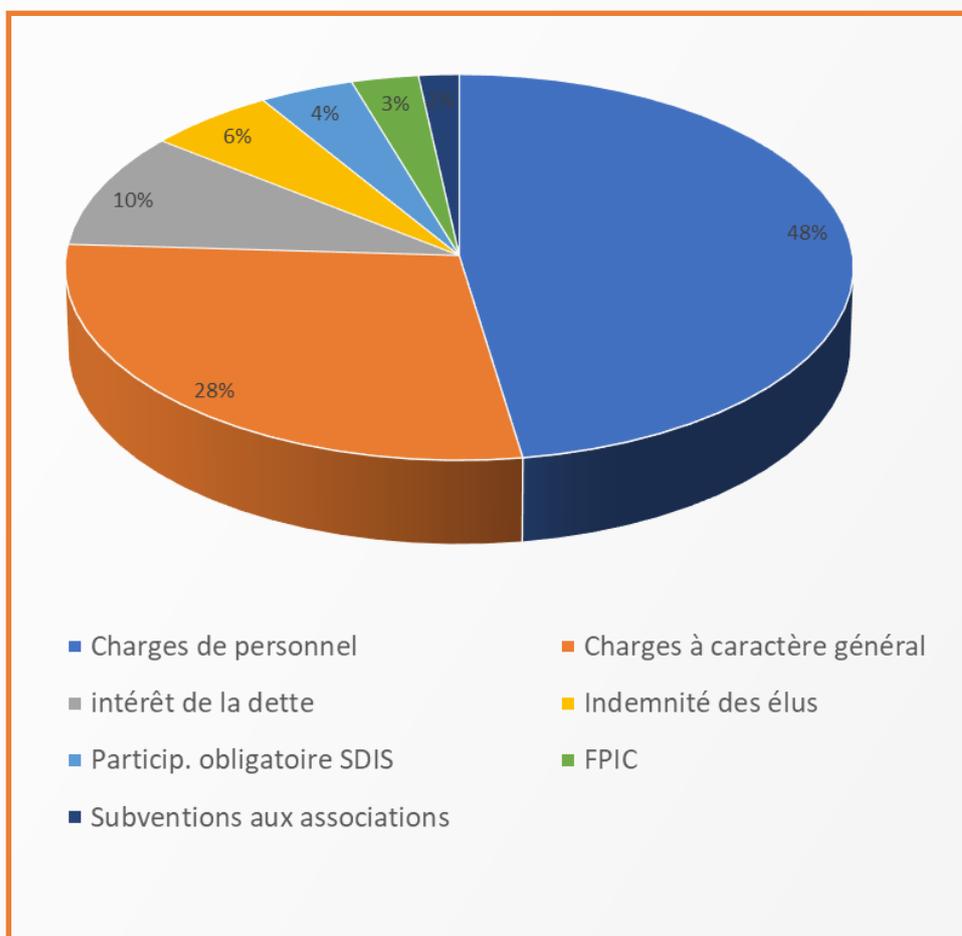
Soit donc un coût pour la commune de 198'000 € HT pour 930 mètres de voirie.

La commune remercie les financeurs, les entreprises GTR, DAZZA, Eurovia et John Béchet pour avoir refait les descentes de chenaux de la chapelle avec sa petite touche personnelle que je vous invite à aller voir : deux jolies roses sculptées.



BUDGETS

STRUCUTRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



Les charges de personnel pèsent le plus lourd dans la section de fonctionnement, elles sont dans la moyenne nationale pour laquelle elles représentent près de la moitié des dépenses.

Malgré le désengagement financier de l'état, à Féternes, tous les services publics ont été maintenus, voir renforcés avec l'intégration de la garderie périscolaire.

Les dépenses qui viennent ensuite sont les charges à caractère général qui comprennent Energies (électrique, gaz, fuel); contrats de maintenance et interventions extérieurs; assurances; entretien (bâtiments, routes et matériels); fournitures administratives; repas cantine.....

BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL: RESULTAT 2017

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		1 043 416 €	1 071 169 €
	Dépenses réelles	1 022 294 €	874 073 €
	Opérations d'ordre	21 122 €	70 063 €
	Restes à réaliser		127 033 €
RECETTES		1 215 841 €	1 052 330 €
	Recettes réelles	1 175 628 €	770 300 €
	Opérations d'ordre	33 445 €	57 739 €
	Restes à réaliser		172 153 €
	Report excédent 2016	6 768 €	52 138 €
TOTAL		172 425 €	-18 839 €

Résultat 153 586 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	2015	2016	2017
Charges générales	257 713 €	292 022 €	289 526 €
Charges de personnel	441 950 €	479 088 €	485 774 €
Autres charges	133 269 €	123 920 €	117 975 €
Charges financières (intérêt)	104 523 €	99 711 €	99 042 €
Charges exceptionnelles		25 €	150 €
Atténuation de profit : FPIC	12 266 €	23 949 €	29 827 €
TOTAL	949 721 €	1 018 715 €	1 022 294 €

Dépenses réelles

Autres charges : indemnités d'élu, contribution au SDIS (Protection incendie), subventions aux associations
 FPIC : Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) taxation des communes dites 'favorisées' pour reverser aux communes moins favorisées.

Recettes réelles	2015	2016	2017
Atténuation de charges		30 025 €	25 442 €
Produits de services et de gestion	91 935 €	96 528 €	81 484 €
Impôts et taxes	608 394 €	636 015 €	658 699 €
Dotations et Participations	414 072 €	378 395 €	358 793 €
Autres recettes	37 341 €	32 829 €	41 410 €
Produits exceptionnels	58 997 €	30 312 €	9 789 €
Produits financiers			11 €
TOTAL	1 210 739 €	1 204 105 €	1 175 628 €

Recettes réelles

Atténuation de charges : remboursement sur personnel sous contrat aidé ou en arrêt maladie
 Produits de services : la diminution est liée au fait que les années précédentes, des ventes de bois ont été faites sur domaine soumis ONF
 Impôts et taxes : L'augmentation des recettes n'est pas liée aux taux communaux puisque inchangés depuis 10 ans, mais à l'augmentation des résidences sur la commune.

Autres recettes : loyers des 2 appartements, 3 cabinets paramédicaux et du local école de conduite, location salle des fêtes
 Les produits exceptionnels sont liés à des remboursements d'assurance suite à

BUDGETS

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	2015	2016	2017	Reste à réaliser
Eaux pluviales et réseaux secs Château Vieux	61 344 €	210 437 €		
Eaux pluviales Curninges		9 317 €		
Bâtiments (Anc Mairie, Ecoles, Hangar communal)	82 515 €	77 411 €		
Véhicules et matériels	10 480 €	121 663 €		
Travaux cimetière (colombarium)		34 942 €		
Frais d'étude extension école primaire			28 416 €	
Frais d'études autre , de notaires, acquisitions	6 581 €	13 762 €	33 573 €	
Travaux eaux de ruissellement (sur les traverses)			57 000 €	
Eaux pluviales Chez-Divoz		1 040 €	86 088 €	34 955 €
Route de Champeillant et pluvial		207 322 €	158 431 €	
Aménagement cheminement piéton L'Orme au Chef-Lieu			101 500 €	
Aménagement locaux périscolaires sous salle des fêtes			146 787 €	5 749 €
Création terrain multisports			119 870 €	28 992 €
Aménagement chicanes Thièzes				35 000 €
Autres	2 551 €	23 299 €	26 991 €	22 337 €
Charges financières (rembt du capital)	110 181 €	101 304 €	115 417 €	
TOTAL	273 652 €	800 496 €	874 073 €	127 033 €

Recettes réelles	2015	2016	2017	Reste à réaliser
Subventions de l'Etat	53 070 €	15 000 €	31 578 €	43 037 €
Subvention du conseil départemental		99 910 €	33 399 €	118 686 €
Subvention de la région			6 393 €	2 430 €
Subvention APIEME		13 440 €	587 €	
Subvention CCPEVA				8 000 €
Fonds divers (compensation de la TVA , TA)	104 896 €	27 370 €	146 498 €	
Emprunt tracteur et dettes assimilées		55 650 €		
Emprunt (Eau pluviale Champeillant et Chez-Divoz)			165 050 €	
Dons	16 300 €			
Virement Excedent de fonctionnement (A - 1)	81 128 €	356 654 €	386 795 €	
TOTAL	255 394 €	568 024 €	770 300 €	172 153 €

Dépenses

Véhicules et matériel : Nouveau tracteur (90'960 €), lame de déneigement (23'040 €), divers matériels pour techniciens

BUDGETS



BUDGET EAU: RESULTAT 2017

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		202 665 €	332 276 €
	Dépenses réelles	129 962 €	197 749 €
	Opérations d'ordre	72 703 €	63 314 €
	Restes à réaliser		71 213 €
RECETTES		317 627 €	386 628 €
	Recettes réelles	218 012 €	85 951 €
	Opérations d'ordre	63 314 €	72 703 €
	transfert entre section		158 397 €
	Restes à réaliser		66 516 €
	Report excéd 2016 sans RAR		3 061 €
	Report excédent 2016	36 301 €	
TOTAL		114 962 €	54 353 €

Résultat

169 314 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	2015	2016	2017
Charges générales	42 194 €	22 032 €	73 837 €
Redevance Agence de l'eau	18 563 €	21 701 €	27 761 €
Autres charges	1 231 €	775 €	468 €
Charges financières	48 203 €	36 375 €	27 825 €
Charges exceptionnelles		23 049 €	72 €
TOTAL	110 191 €	103 932 €	129 962 €

Dépenses Réelles

Charges générales:

Suite à la convention signée avec l'APIEME, Féternes remplace le SIVOM, en payant l'eau tirée sur St Paul par les 4 communes: Féternes, Larringes, Champanges et Vinzier.

En 2017, les charges financières n'ont pas totalement été payées (reste environ 7385€ d'intérêt) sur un prêt en cours de transfert suite à la clôture d'activité du SMDEA.



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Comme tous les premiers samedis du mois d'avril, la Commune de Féternes a organisé sa journée de l'environnement.

Cette journée, ouverte à tous les participants volontaires, a pour but de rendre à la commune un aspect de propreté dès les premiers jours du printemps.

Même si au fil du temps on note un change-

ment des comportements et un respect de l'environnement grandissant, il est toujours très surprenant de remplir des sacs poubelles entiers de canettes aluminium, emballages divers notamment des plastiques. Que penser aussi quand le camion de la commune ramène dans sa benne des carcasses de vélo et autre collection de pièces automobiles diverses essentiellement récupérées dans le Plan Fayet ?

PRAIRE FLEURIE AU CIMETIÈRE

Pour embellir le lieu de rencontre avec nos chers disparus, il a été aménagé une parcelle du cimetière en carré fleuri.

Une multitude de fleurs toutes plus colorées les unes que les autres a été semée par nos agents communaux qui se chargeront également de l'entretien de cet espace.



RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Chaque année les techniciens de la commune effectuent un fauchage de tous les accotements des voies communales pour le confort et la sécurité des usagers.

Ces voies communales sont bordées parfois de parcelles privatives, sur lesquelles on trouve des buissons des arbres et autres végétaux qui poussent anarchiquement et empiètent sur le domaine public.

Il est du devoir et de la responsabilité des propriétaires de ces parcelles d'entretenir, de tailler, d'élaguer si nécessaire la végétation dépassant sur les voies publiques. Les arbres qui sont en bordures de route doivent aussi être entretenus, les branches surplombants les routes doivent être élaguées, car depuis quelques années les épisodes de tempêtes sont de plus en plus fré-

quents et donc susceptibles de créer des dégâts matériels et humains.

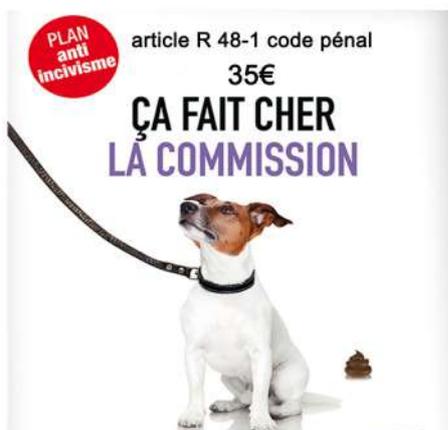
Donc, il est demandé aux propriétaires des terrains qui longent les routes de faire le nécessaire pour éviter ces désagréments.

Pour ceux qui auraient des doutes sur la localisation de leur bien, le cadastre est consultable en mairie.



Une haie entretenue

J'AIME MON CHIEN ET J'AIME MON VILLAGE



CCAS

Le CCAS ou Centre communal d'Action Social agit en complémentarité des services proposés par d'autres structures, telles que le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocation Familiale

L'aide sociale proprement dite n'est plus assurée par les communes ; les personnes en difficulté sont orientées vers les travailleurs sociaux départementaux (anciennement assistantes sociales) s'occupants de leur secteur.

En plus de la gestion de son budget, le CCAS de notre commune a plutôt vocation à :

- Apporter une aide ponctuelle à des personnes ou des familles en difficulté (action auprès des travailleurs sociaux, avance de fonds en cas de situation grave et urgente), aide pour compléter les dossiers d'aide sociale, de demande de retraite, logement social, etc..
- Préparer des dossiers d'inscription avec les personnes qui demandent à bénéficier du portage des repas à domicile. D'autre part, chaque mois, la collecte des chèques est l'occasion de rencontrer régulièrement les personnes bénéficiant de ce service.
- Assurer la visite des personnes isolées, malades ou âgées.

A.D.M.R. du Pays de Gavot

701 route du Collège

74500 – St Paul en Chablais

Tél : 04.50.75.67.22

C'est une structure d'aide et de maintien à domicile. Elle met à votre disposition un personnel qualifié dans l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'une assistance pour la réalisation de gestes quotidiens.

Elle propose une large gamme de services à la personne :

Entretien de la maison et travaux ménagers, préparation de repas, repassage, livraison de courses, accompagnement en dehors du domicile, assistance personnes ou handicapées, etc..

Pour tout renseignement se rapprocher du bureau sis à St Paul en Chablais

A.D.M.R – Soins à domicile / S.S.I.A.D. Chablais Est

Chef-Lieu - 74500 – Bernex

Tél : 04.50.73.11.79

Ce service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) est spécialisé pour les soins infirmiers et les toilettes.

Les intervenantes, par leurs compétences et leurs qualités relationnelles, sont spécialement formées pour intervenir à domicile.

Ce service de soins intervient sur prescription médicale, auprès des personnes âgées de 60 ans et plus ; éventuellement 7 jours sur 7.

Les personnes peuvent intervenir pour une aide à la toilette, des soins suite à une hospitalisation, des soins infirmiers à domicile et d'accompagnement pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Pour tout renseignement se rapprocher du Bureau à Bernex.



SERVICES GÉRÉS PAR LA CCPEVA

Afin de faciliter la vie des habitants, la Communauté de Communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance offre divers services concernant « le service à la population ».

Le portage des repas

Le service de livraison de repas à domicile s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui ont des problèmes de mobilité.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de leur mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la Communauté de Communes. Prévoyez un délai de 6 jours entre la date d'inscription à la CCPEVA et la première livraison.

Renseignements au service portage de la CCPEVA : 04.50.74.57.85 / accueil@cc-peva.fr
Le repas comprend, entrée-plat-dessert, agrémenté d'une soupe, au prix de 7,88 € par repas livré (tarif appliqué depuis le 1^{er} Avril 2010). Les livraisons sur Féternes se font les mardis, jeudis et samedis.

Plus qu'un simple repas, c'est aussi une présence et une chaleur humaine qu'apportent les agents, pour des personnes qui se retrouvent bien souvent isolées par leur âge ou leur handicap.

Le PTI Bus

La Communauté de Communes organise, depuis 2013, un service de transport à la demande : le PTI BUS.

Complémentaire des lignes de transport existantes, ce service est réservé aux personnes qui connaissent le plus de difficultés à se déplacer.

L'utilisation de ce service est soumise à une inscription préalable auprès de la Communauté de Communes. Les personnes doivent alors remplir l'une des conditions suivantes :

- Personnes de 60 ans et plus,
- Personnes à mobilité réduite (PMR).
- Personnes titulaires des minima sociaux,
- Personnes en insertion professionnelle,

Il vous sera demandé un justificatif de domicile et des justificatifs selon votre situation.

Ce service fonctionne toute l'année sauf les jours fériés :

du lundi au samedi de 9h00 à 17h30.

Pour toute demande de renseignement, d'inscription ou de réservation :

Tél : 0 810 00 88 38 du lundi au dimanche de 7h à 21h Ou 04 11 75 32 84 du lundi au samedi de 9h à 17h30.

Relais Assistants Maternels (RAM)



La Communauté de Communes du Pays d'Evian - Vallée d'Abondance propose un Relais Assistants Maternels à destination des parents, des enfants et des assistants maternels.

L'objectif est d'apporter un service de proximité sur les 22 communes du territoire en développant à la fois des **temps d'accueil collectif et individuel auprès :**

- **des parents/ futurs parents** pour obtenir des informations sur les modes de garde, la mise en relation avec les assistants maternels, les droits et obligations des parents employeurs, les aides financières,...
- **des assistants maternels** pour s'informer, échanger sur le métier et ses conditions d'exercice, se professionnaliser.
- **des enfants:** pour participer à des animations d'éveil et de découverte proposées par le relais, s'initier à la vie en groupe.

L'équipe du relais d'assistants maternels est composée de Véronique Détouche, sa responsable et d'une animatrice.

Elles se tiennent à disposition des assistants maternels et des parents pour toute question relative à ce sujet par téléphone ou par courrier.

Contact Relais Assistants Maternels

8 avenue des Acacias

74500 Evian

Tél: 04 50 74 41 55

Mail: ram@cc-peva.fr

QUELQUES REFLEXIONS DES MEMBRES DU CCJ

CHEMINEMENT PIETONS

Je l'utilise 5 jours par semaine.

C'est super pour se balader.



On est plus tranquille sur le bord de la route, surtout l'hiver.

INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

J'adore y jouer avec mes copains et c'est sympa.

Le jour de l'inauguration on a fait un match contre les élus et on a gagné.



J'y vais souvent

Si on veut le garder longtemps, il faut le respecter.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



On exprime notre reconnaissance aux anciens combattants.

Je viens rendre hommage aux gens de Féternes morts pour la France.

On nous parle de devoir de mémoire et c'est une façon de l'exprimer

LIVRET SUR LES LIEUX DITS

J'ai découvert des noms que je ne connaissais pas du tout.

Ça a été un moment où l'on a pu rencontrer des anciens de la commune et discuter avec eux.



Cela nous a permis de découvrir la commune.

CONGRES DES MAIRES A LA ROCHE SUR FORON

Ça été un moment privilégié d'échange et d'écoute avec les élus du département.

On a vu d'autres CCJ

J'ai été surpris par la diversité des stands.



PROJETS

LES PROJETS 2018

Extension école élémentaire

Etude architecturale

Conteneurs semi enterrés

Création d'un point de collecte à la Plantaz

Sécurité routière

Finir la sécurisation de la route de Théozia
Etude du carrefour à Curninges

Réservoir Champeillant

Création d'un réservoir de 1000 m³

Lampadaires

Poursuite du remplacement des lampes

Commémoration

Centenaire de la guerre 14-18

Pont d'Evian à Bioge

Restauration du pont

Abri bus

Mise en place d'un abri bus

Chemin de Fosseau

Chemin reliant Larringes à Champeillant

Les projets

DECISION

Rythmes scolaires: retour à la semaine de 4 jours !

Le nouveau gouvernement en place depuis mai 2017 a ouvert la porte à l'obtention d'une dérogation à la semaine scolaire de 5 jours, et ce dès la rentrée de septembre 2017.

Soucieux de connaître l'avis de ses administrés concernés, la Mairie a choisi de proposer aux parents d'élèves des écoles de Féternes, de donner leur avis via un sondage écrit, réalisé au mois de septembre 2017.



Les résultats obtenus sont sans équivoque !

Vous avez été près de 91,5% à plébisciter un retour à la semaine de 4 jours.

Dès la rentrée scolaire de 2018, votre choix sera appliqué. La semaine scolaire se déroulera donc :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi – de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30.

CONTENEURS À LA PLANTAZ

Depuis plusieurs années la commune installe des conteneurs semi-enterrés dans les différents hameaux .

En 2018, trois conteneurs seront installés à la Plantaz, sur la plate forme située à l'entrée .

La commune de Vinzier participe au projet. Ces conteneurs serviront aux habitants des traverses de la Plantaz, Mérou et Chez les Girard. Ainsi les bacs roulants seront supprimés et cela diminuera également la tour-



née des camions bennes de la CCPEVA.

Il restera pour les années à venir plus que trois hameaux à équiper (Chez Portay, la Gerbaz, Bioge).

CHEMINS PÉDESTRES

Ah ! Ce qu'elle est belle la vue depuis notre magnifique site de Champeillant et ce site est tellement reposant que des centaines de personnes viennent profiter du panorama chaque week-end.

Mais qu'est-ce que c'est difficile de s'y rendre depuis le plateau sans devoir emprunter les routes départementales et communales et être confronté à une circulation de plus en plus importante.

C'est ce que nous rabâchent en permanence les randonneurs, vététistes, ou cavaliers.

Eh bien, il en est bientôt fini avec l'insécurité le long de la route départementale, car la municipalité a décidé de rouvrir le chemin qui relie Larringes à Champeillant en passant par Chez-Divoz. Ce chemin fera la liaison avec tous les circuits VTT et équestres du plateau de gavot.

Abandonné depuis une cinquantaine d'années, le chemin s'était recouvert d'épines

et de broussailles. Sur la partie se rapprochant de Champeillant, il s'était confondu avec les champs et le passage même à pied était devenu impossible.

Toutes les broussailles seront broyées, afin de laisser apparaître les chênes âgés de plus de 150 ans qui bordent le chemin et donneront ainsi un peu d'ombrage aux promeneurs. Il était étroit et biscornu, il sera re-calibré et empierré afin de lui rendre stabilité et pérennité. Les eaux qui stagnaient ou le traversaient seront drainées et envoyées dans le marais classé 'Natura2000' qui le borde. Mais attention cette zone étant une 'réserve d'animaux', vous risquez de croiser des biches et des cerfs ... et peut être des sangliers, alors soyez prudents !

Afin de sécuriser les promeneurs, d'éviter sa dégradation précoce et de limiter l'impact sur la faune et la flore vous comprendrez que ce chemin ne sera pas ouvert à la circulation de véhicules à moteur.

ABRIS BUS POUR « NOS PETITES TÊTES BLONDES »

Comme vous avez pu le constater, les projets se multiplient pour donner à nos enfants les moyens d'étudier dans les meilleures conditions, de pratiquer des activités sportives et de loisirs sur la commune, mais aussi de se déplacer en toute sécurité.

Parallèlement à l'étude de mise en place de cheminements piétons le long de la route départementale, la municipalité étudie l'aménagement d'abris aux points de ramassage scolaire pour se rendre au lycée et au collège.

Aussi, dès cette année, un abri bus route de Théozia sera mis en place. Il sera constitué essentiellement de bois et sera confectionné par notre menuisier local John Bechet.



COMMÉMORATION POUR LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914-1918



Cette année, nous allons commémorer le 100^e anniversaire de la fin de la Guerre 1914-18.

La manifestation du Centenaire aura lieu le **Samedi 10 Novembre 2018, après-midi.**

Le défilé aura lieu à Larringes dans la rue principale depuis le cimetière en descendant jusqu'au stade. La Commune de Larringes a été choisie pour des raisons de commodités.

La Cérémonie avec dépôt de gerbes aura lieu au Monument aux Morts.

Cette manifestation est portée par les A.F.N. du Gavot avec le soutien logistique et financier des 4 Communes : Champanges, Féternes, Larringes et Thollon les Mémises. Publier nous a rejoints.

Une association à but non lucratif, basée sur le bénévolat, a été créée, afin de permettre une gestion budgétaire plus facile et plus souple.

Elle se nomme « Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914-18 » et comprend, en majorité, des membres A.F.N du

Gavot ; aucun élu n'en fait partie.

L'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants) a confirmé sa validation par le Comité départemental du projet de labélisation « Centenaire » et sa transmission à Paris.

Des demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de l'état ont été faites.

Les enfants des différentes écoles, ainsi que leur professeur, ont été sollicités pour y participer.

Déroulement probable de la manifestation : attention des changements peuvent intervenir.

14h30 : défilé avec départ du cimetière jusqu'au stade, puis retour jusqu'à l'église avec divers intervenants.

16h30 : Cérémonie au Monument aux Morts avec la participation des anciens combattants, des porte-drapeaux, des enfants des écoles, le Conseil consultatif des jeunes et divers intervenants...

18h30 : Vin d'honneur

20h00 : Repas Officiel

A noter que le 11 Novembre 2018 sera célébré, comme les années précédentes, dans chaque commune, avec dépôt de gerbes au monument aux morts.

INTERCOMMUNALITE

Depuis le 1er Janvier, par application de la loi Notre, la CCPEVA a la compétence « Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

Début 2017:

Les actions de promotion et d'accueil sont alors financées par la CCPEVA et les actions d'animation par les communes. Les Offices de tourisme concernés sont ceux des communes de : Abondance, Chapelle d'Abondance, Bernex, Publier, Thollon les Mémises et Saint-Gingolph
Les offices de tourisme des stations classées de Châtel et d'Evian restent indépendants, mais seront associés à la dynamique territoriale.

Tout ceci sans compter sur la complexité de la loi Notre, qui amène des interprétations différentes!

Une circulaire préfectorale du 1er juin 2017 a apporté des précisions : dans la compétence transférée à la CCPEVA sur la promotion du tourisme, il faut intégrer les animations touristiques avec prise d'effet au 1er janvier 2017!

Les conventions signées en début d'année deviennent caduques, il faut intégrer l'animation touristique dans le budget 2017, et pour chaque Office de Tourisme une nouvelle convention CCPEVA/OT doit être signée régissant les nouvelles modalités de financement et gouvernance.

Ces OT deviennent des « OT communautaires à portée communale », appelés Bureaux d'Informations Touristiques (BIT).

En Juillet 2017, la CCPEVA décide de créer un office de tourisme unique qui regroupe alors les 6 bureaux d'informations, et le point d'accueil saisonnier de Lugrin.

Le 1er Janvier 2018 : **création de l'Office de Tourisme Pays d'Evian Vallée d'Abondance (OTPEVA)**. Sa zone de compétence couvre les 20 communes de la CCPEVA.

Le comité de direction comprend alors 18 membres, dont un Président et 2 vice-présidents : 10 membres conseillers communautaires répartis comme suit : 7 ayant un bureau d'information sur sa commune, 2 représentant les 13 autres communes et la Présidente de la CCPEVA.

Et 8 membres socioprofessionnels.

	Commune ou Catégorie représentée		Titulaire	Suppléant
ELUS		Présidente OTPEVA	LEI Josiane	
	Abondance	2ème Vice-présidente	BALAIN Anne-Marie	GIRARD-DESPRAULEX Paul
	Bernex		JACQUIER Pierre-André	SONNOIS Marie-Claire
	Chapelle d'Abondance		MAXIT Bernard	DAVID-CRUZ gérald
	Lugrin		BURNET Jacques	VUADENS André
	Publier	1ère Vice-présidente	MOREL Sophie	PERROT Brigitte
	Saint Gingolph		PFLIEGER Géraldine	BAILLY Guy
	Thollon-les-Mémises		BENED Régis	LABEYRIE Nicolas
	Commune sans BIT, Féternes		VANDERBRECHT Patricia	PELOSSE Jean-Luc
	Commune sans BIT, St Paul		GILLET Bruno	CHESEL Pascal
SO-CIO PRO	Hôtellerie		VIVIEN Michèle	
	Meublés, chambres d'hôtes, agents immobiliers		LAMBOLEY Hélène	DOREY Nathalie
	Hôtellerie de plein-air		FRANCAIS Jacques	
	Centres de vacances		BATMALE Saloua	CHEVALLAY Patrice
	Restauration		BEL Bernard	ROGER Jean-Louis
	Prestataires de services, activités en montagne		COMBEAU Nathalie	CORDONNIER Cédric
	Prestataires d'activités découvertes sur le lac ou à terre		MORAND Ludovic	DUMERGER Pascal
	Prestataires d'activités liées au tourisme		BURNAT Dominique	VIVIEN Guy

GEMAPI

GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations

1^{er} Janvier 2018, est l'entrée en vigueur de la nouvelle compétence GEMAPI, compétence obligatoire que la CCPEVA doit assumer.

Les missions :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides



Et à quoi sert le contrat de rivières
signé en septembre 2017 !



Le Contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique, porté par le SIAC, est un accord technique et financier entre partenaires. Il permet de mettre en oeuvre une gestion équilibrée de l'eau et une gestion intégrée des milieux aquatiques.

Le coût global prévisionnel de ce programme étalé sur 5 ans est de 23 millions d'euros.

Les partenaires financiers se sont engagés à hauteur de 12 M€, respectivement 6 M€ par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et 6 M€ par l'Agence de l'Eau.

La Préfecture de Haute-Savoie est également partie prenante du Contrat. En effet, elle vérifie la cohérence du projet à l'échelle du bassin versant et engage des fonds concernant la prévention des risques d'inondation.

La part d'autofinancement, soit 11 millions d'euros, sera assurée par les collectivités du Chablais signataires du Contrat, c'est-à-dire les Communautés de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance, du Haut Chablais et la Communauté d'agglomération "Thonon Agglomération".

Ce contrat valide 64 actions couvrant les enjeux suivants :

- Améliorer la qualité des eaux
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques, réduire les risques torrentiels et d'inondation
- Gérer durablement la ressource en eau
- Valoriser les milieux naturels et les patrimoines liés à l'eau.

Donc dans le cadre de ce contrat de rivières, un certain nombre de travaux relève de la compétence GEMAPI. Ils ont été identifiés pour un montant total de travaux de 9'865'740 € HT. Après déduction des subventions, les travaux à la charge de la CCPEVA sont estimés à 2'700'000 € HT. A cette dépense, s'ajoute les interventions annuelles d'entretien.

Pour financer ces actions, les intercommunalités ont désormais la possibilité de lever une taxe nouvelle, plafonnée à 40 € par habitant et par an.

La « taxe GEMAPI » a été fixé à 10 € / habitant par la CCPEVA.

URBANISME

Depuis 2013 un PLU (plan local d'urbanisme) et depuis 2017 un PPRN (plan de prévention des risques naturels) règlementent l'urbanisation de la commune de Féternes. Ces documents sont en consultation libre sur le site internet de la commune. <http://www.feternes.fr>

Tout projet concernant une propriété fait obligatoirement l'objet d'une demande à la mairie, que ce soit la construction d'un nouveau bâtiment ou la modification d'une construction existante. Selon la nature du projet, différents renseignements sont à fournir. Tous les renseignements préalables et les documents nécessaires à un projet sont consultables et téléchargeables sur le site officiel du gouvernement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

D'autre part une permanence pour l'urbanisme est assurée tous les mardis de 17 à 18h30 à la mairie.

Avant 2016 les dossiers d'urbanisme étaient instruits gratuitement par la DDT (direction départementale des territoires) et depuis, le service est devenu payant et assuré par la CCPEVA (communauté de commune).

En 2017 , 29 permis de construire ont été accordés sur la commune. Chaque année la population du village augmente raisonnablement signe de son attrait et de sa qualité de vie.



TABLEAU RECAPITULATIF - Instructions des autorisations d'urbanisme 2017

	Total actes facturés	Tarif unité €	Total €
Certificat d'urbanisme opérationnel	6	61	366
Permis de construire	24	153	3672
Permis de construire modificatif	4	100	400
Annulation permis de construire	3	100	300
Permis d'aménager	1	183	183
TOTAL	38		4921

VIVRE A FETERNES

BIOGE



Ce hameau est situé au croisement de trois vallées, vallée d'Abondance, vallée de Morzine et vallée du Brevon. Il est traversé par la route des grandes alpes qui va de Thonon les bains à Nice, exploitée pendant longtemps par les Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée. Il se situe sur 4 communes: Reyvroz, la Vernaz, Vinzier et Féternes.



Le village s'est agrandi suite à l'installation d'une centrale électrique. Les travaux de l'usine ont débuté en 1929 pour un début d'exploitation deux ans plus tard. Celle-ci bénéficie des eaux de la dranse d'Abondance et de celles de Morzine. Elle est exploitée par la Société hydroélectrique des Dranses.

En 1950, la puissance est augmentée (doublement du rendement) grâce à l'utilisation des eaux du barrage du Jotty, situé à proximité du village de La Baume. Le réservoir de l'ouvrage contient un million de mètres cubes, qui sont envoyés par une galerie « le tunnelier du Brevon ».

En 1983, une adduction supplémentaire dans le barrage du Jotty (la prise d'eau du Brevon) est réalisée pour augmenter les apports d'environ 20%. Elle est aujourd'hui exploitée par EDF.

L'histoire retiendra la fameuse aventure du pont d'Evian ou malgré moult vicissitudes liées à la jalousie des artisans locaux (les perdants de l'appel d'offre détruisaient la nuit ce qui avait été construit le jour). Ainsi qu'un autre pont détruit qui avait été édifié par M Eiffel, dont une partie est préservé à Bioge.



LIVRES EN LIBERTE

« Rien ne se crée, tout se transforme »

Depuis le 10 novembre, l'ancienne cabine téléphonique a trouvé une nouvelle vie. Dorénavant, les lecteurs peuvent déposer les livres qu'ils ont aimés et en découvrir d'autres.

Cet endroit est un lieu d'échange culturel.

Le principe est simple :

Prenez, lisez, déposez et échangez les livres que vous avez aimés, exception faite des journaux, magazines, livres scolaires, CD et DVD.

Cette boîte à livres vous propose gratuitement des ouvrages variés. Elle est accessible, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme et le partage. Merci de respecter ces consignes et de prendre soin de cet endroit .



Avant



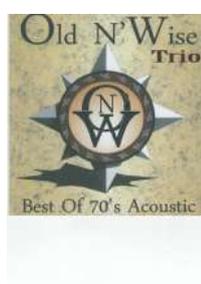
Après

CULTURE & ANIMATIONS

« LA RIOULE »

La commission culture vous a proposé cette année la première édition de «La Rioule ».

Un moment de convivialité autour d'un concert avec le groupe « Old N'Wise », agrémenté d'une buvette et de la présence de « Sab n'Co », Food Truck Féterniant.



La Rioule

CONFÉRENCES 2017

BILAN financier des conférences

	Dépenses	Recettes
Conférence du 17 mars - Jan de Lint	100 €	404 €
Conférence du 24 mars - Vanessa François	431.28 €	204 €
Conférence du 31 mars - Caroline RIEGEL	235 €	292 €
Repas offerts	489.60	
TOTAL	1'255.88	900

Les conférences 2017

VIVRE LA MONTAGNE

17 MARS 20h30
Jan de LINT
"Expéditions en Himalaya"
Exposition "NATURE" de Denis JORDAN

24 MARS 20h30
Vanessa FRANCOIS
"La montagne à bout de bras"
Exposition photos de J-L ESTAMPE

31 MARS 20h30
Caroline RIEGEL
"Semeuses de joie"
Exposition photos de J-L ESTAMPE

SALLE DES FÊTES Entrée: 4 €

FETERNES



Jan DE LINT, ce retraité dynamique, passionné de Montagne, a présenté un diaporama sur ses expéditions dans l'Himalaya, avec des images magnifiques et des témoignages enthousiastes.

1964, Manaslu sommet Nord, 7154m, première ascension par Jan DE LINT

2007, Andes, Ojos del Solodos, 6904m, ascension par Denise PIANTA, Pierrot OZENDA, Daniel BURNAT et Jan DE LINT

2009, Manaslu sommet principal, 8163m, par Jan DE LINT

2001, Putha Hiunchuli, 7246m, ascension par Denise PIANTA, Daniel BURNAT et Jan DE LINT



Vanessa FRANCOIS

Lors d'une sortie d'escalade en 2010, Vanessa François est victime d'un accident : elle reçoit un bloc sur le dos. Suite à celui-ci, elle perd l'usage de ses jambes et se retrouve en fauteuil roulant. La passion de la montagne ne la quitte pas.

Après des années d'entraînement, elle recommence les ascensions. Nous avons découvert un documentaire de 52 minutes réalisé par Gilles Chappaz et Jérémie Chenal. Il retrace un bout de chemin de vie sur roulettes entre aventures solidaires extraordinaires et celles du quotidien.



Caroline RIEGEL Film les « Semeuses de joies ».

Des nonnes de la vallée himalayenne, qui n'ont jamais quitté leurs montagnes, rêvent d'une découverte de l'Inde. Ce film raconte la réalisation de leurs rêves, une confrontation pour celles-ci entre l'isolement extrême et la vie moderne.

Film primé au Grand Bivouac d'Albertville « Coup de Cœur 2015 » et au Festival International du film Alpin des Diablerets « Diable d'Or 2016 ».

PROMENADE DES MÈRES

Cette année pas de grande promenade, la commission loisirs ayant choisi la proximité.

Dîner spectacle au casino d'Evian

Un spectacle interprété en direct. Physiquement et vocalement, ce show a fait revivre Dalida parmi nous.

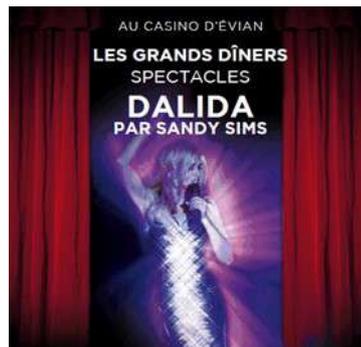
Un hommage à la Diva, ses plus grands succès de « Bambino »

à « Pour en arriver là ». Une fidèle reproduction de ses costumes de scène.

Un véritable show à l'Américaine dansé et chanté avec interactivité du public.

A l'issue du spectacle, direction les salles de jeux, avec pour chacune d'entre nous un ticket de 5€. Pas de gros lot décroché...

Afin de prolonger la soirée, nous nous sommes rendus au bar du casino « le Purple » pour partager un dernier verre.



Comme chaque année, il a été rendu hommage aux événements du 8 Mai et du 11 Novembre.

Cérémonie du 8 Mai 2017



Commémoration du 11 Novembre 2017

Le 99^e anniversaire de l'armistice a été commémoré en collaboration avec les communes de Féternes, Champanges, Larrings et Thollon les Mémises ainsi que les A.F.N. des quatre communes.

Le 10 Novembre, a eu lieu une soirée conférence à Féternes ayant pour thème : « l'Année 1917 et les Pays de Savoie à travers des témoignages », commentée par Sébastien CHATILLON, Docteur en histoire et Spécialiste de la Grande Guerre.

Le 11 Novembre, une cérémonie a eu lieu dans chaque commune. Les figurants de Chasseurs Alpains de la Grande Guerre avec salve d'honneur ont accompagné la cérémonie.

A Féternes, un bivouac avec tir au canon a été installé à proximité du Monument aux morts, dans le verger. Ce matériel a été visible par la population à l'issue de la cérémonie. La chorale « Atout Chœur » était présente ainsi que les enfants des écoles et leurs enseignantes qui ont interprété des chants.



Un repas servi à la salle des fêtes a clôturé cette manifestation.

RETRAITE DE GÉRARD DUFOUR

Une petite rétrospective lors d'une soirée en son honneur le 23 septembre 2017

Tu es né en Mars 1957, tu as effectué ton service national en 1977, ensuite tu a fait 2 saisons aux eaux d'Evian, mais convaincu que le bonheur est dans le pré, tu as préféré faire carrière sur ta commune plutôt que dans l'eau ! Tu débutes à la mairie de Féternes en septembre 1979.

Un Dimanche matin, le Maire Denis CHAPPUIS et l'adjoint Joseph BURNIER débarquent chez toi pour te supplier de venir travailler pour la commune... Avec embauche immédiate ! Tu as commencé le mardi qui suivait. Tu as assumé cette charge complètement seul, avec une rémunération de 15 € francs l'heure... Ils ne se sont pas trompés en allant te chercher et je pense qu'aucun des 2 ne pensaient que le contrat allait être établi pour 38 ans.

Et à l'époque, pas besoin de CV, ni de lettre de motivation....

Tu passeras des épreuves d'aptitude, qui consistait à l'époque en épreuves pratiques, écrites et orales ... Un exemple : celui du 16 Décembre 1982 :

2 épreuves pratiques le matin sous le contrôle de l'adjoint aux travaux, Mr Joseph BURNIER : à 8h sous le contrôle de Mr Henri DUCRET pour la pose de lambris et de papiers peints à l'ancienne école de Chez Portay (17/20) ; A 11h, sous le contrôle de Mr Charly BRANDINI, creusage d'une tranchée avec pelleuse et remblayage après pose d'un tuyau d'égout (18/20).

Et l'après-midi, Une épreuve écrite sous le contrôle du Maire Denis CHAPPUIS et Julien GROBEL adjoint : Dictée et problème (13/20).

Et Une épreuve orale (15/20)

Tu graviras des échelons tranquillement.

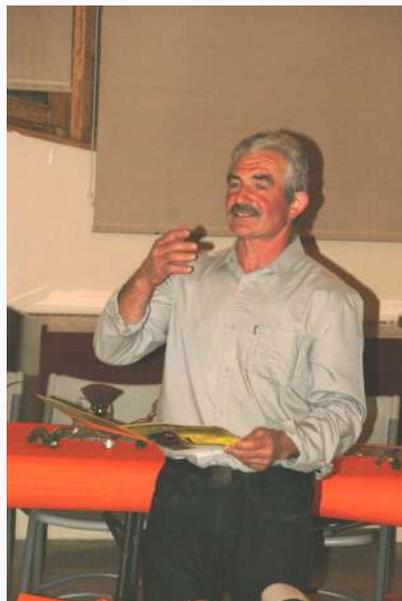
Tu as usé 4 maires ! Denis CHAPPUIS (mairie en 1977), J-Philippe BENEDETTI (mairie en 1995), Pierre-François DUCRET (mairie en 2008) et Alain CAPPAL (mairie en 2014). Moi j'ai résisté !..... OUF, tu pars et moi je reste!

Et tu as usé de nombreux employés communaux ! Combien sont passés ! Et toi, tu es resté fidèle, inusable! 38 ans au service de la commune. Qui dit mieux !

Et pour tout le travail fait, tu as reçu 3 médailles d'honneur qui récompensent ta compétence professionnelle et ton dévouement au service de la collectivité. : l'Argent en 2002 (20 ans de service), la vermeil en 2014 (30 ans de service) et l'or en 2017 (35 ans de service).

Nous te souhaitons bon vent !

La population te remercie pour ton écoute, ta disponibilité, ta patience et ton travail effectué pour la commune .



UNE ANNÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Cette année 2017 fut encore riche en projets et activités. En voici quelques exemples



Rencontre sciences au palais des festivités. Les CP ont présenté, à tous les participants, leur jardin sous la pluie et autres expériences...



Rencontre robotique à l'école de Vacheresse avec l'école des Faverges. Les parents étaient aussi très attentifs et studieux !



Une promenade de fin d'année avec pique-nique dans les vignes.

Une rencontre course d'endurance à Champeillant avec les écoles de Thollon et des Faverges.

L'école maternelle accueille cette année scolaire 59 élèves répartis sur deux classes. Voici quelques temps forts de cette année passée.



Sortie de printemps au lac de Montriond



Cross à Champeillant pour les grands au mois d'octobre.



La récolte des fruits à l'automne pour réaliser de délicieuses recettes.



Avec l'arrivée des premiers flocons...et hop ! Un joli bonhomme de neige.



Comme nous avons été très sages, le père Noël nous a rendu une petite visite, la hotte pleine de cadeaux !

ASSOCIATIONS



Comité des fêtes de Féternes

Définition: bande de copains qui aime donner de son temps pour partager de bons moments conviviaux.

Le Comité des Fêtes

Le but de cette association est d'organiser de nombreuses manifestations pour donner vie à la commune.

Cette année le comité des fêtes compte de nombreux bénévoles, motivés, joviaux et dynamiques. Une belle année 2018 en perspective !

Comme chaque année, nous vous proposerons :

Le 02/04/2018 : La traditionnelle chasse à l'œuf : des groupes de familles partent à la recherche d'œufs sur la commune.

Le 03/06/2018 : La Rando' Gourmande dont la réputation n'est plus à faire ! Elle est très attendue par de nombreux gourmands amoureux de marche et de nature.

Le 21/10/2018 : Le Brisolon. Les habitants de la commune sont conviés à partager châtaignes grillées et jus de pommes frais.

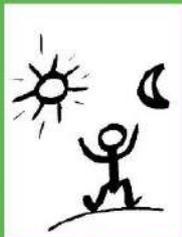
Le 04/11/2018 : Le concours de belote ouvert aussi bien aux amateurs qu'aux joueurs aguerris.

Nous vous attendons nombreux sur ces différentes manifestations !



ASSOCIATIONS

YOGA, DETENTE, RESPIRATIONS



Vitalité, Bien-être
à la portée de tous

COURS pour tous,
JOURNEES formations
Chris MANGEART enseignante



Renseignements : Association "Art de Vivre, Yoga et Ayurveda"
Tél. 04 50 73 44 77 ou 06 88 36 43 51 / <http://devperso.chmangeart.free.fr>



COURS HEBDOS ENFANTS
ADULTES

RENCONTRES AMICALES
ADHERENTS ASSOCIATION

STAGES

PRINTEMPS

ETE

AUTOMNE

HIVER

CONFERENCES

ATELIERS



Yoga

ASSOCIATIONS

4L Trophy

Le 4L trophy pour les mariés du désert de la Plantaz, c'était en 2017...

Comme ingrédients, il vous faut: une voiture, en l'occurrence une Renault 4L F4 de 1987, qui n'a pas tourné depuis sept ans (ça promet!), un pilote (Maryline 27 ans, mon épouse) et un copilote (Anthony 32 ans, son mari)

Ah oui, et 1449 autres équipes, soit autant de 4L. Direction le désert marocain pour apporter des fournitures scolaires et médicales à des enfants.

Première étape, préparation de la voiture: isolation intérieure (on va dormir dedans), plaque de protection, et remise en route complète, des roues au plafond du bolide.

Départ de Biarritz (il aura fallu 2 jours pour rejoindre Biarritz depuis Féternes dans un 1^{er} temps), le 16 février 2017, passage pour les formalités administratives et contrôle du véhicule avec ses équipements (chaque équipage donne 10 kg de denrées alimentaires à la Croix-Rouge française). Premier briefing et direction le sud de l'Espagne, Algésiras, 110 km/h de moyenne.



C'est parti...

Le 19, on embarque pour le Maroc, via Tanger. A peine arrivés, on enchaîne avec une étape de 588 km, direction Boulaajoul. Le paysage est magnifique, il y a même des singes. Un passage à 1600 mètres d'altitude sous la neige (tiens on se croirait chez nous) pour arriver au bivouac.



Le lendemain 20 février, p'tit déj' au bivouac et départ pour Merzouga et les premières pistes, sous le brouillard et la pluie: 304 km.



42'900 euros pour « Les enfants du désert »

Arrivés au bivouac, toutes les 4L sont stationnées au même endroit, au milieu des dunes. On dépose nos cartons remplis de fournitures pour l'association «Les enfants du désert». Le montant total des dons générés par le 4L **Trophy** est de 42'900 euros. L'argent sera utilisé pour la construction d'écoles, dont une pour enfants handicapés, et pour des fournitures scolaires pour environ 20'000 enfants. Des jeunes des alentours ont été invités à passer la journée sur le bivouac, pour participer à des jeux et autres activités.

La soirée nous offre un magnifique coucher de soleil sur les dunes. On se retrouve entre trentenaires, un petit groupe se forme. C'est aussi ça le 4L **Trophy!**

Le 21 février, boucle 1 autour de Merzouga: les choses sérieuses commencent. 104 km de piste et uniquement de piste. On suit les indications du road book, boussole, et compteur.



L'étape marathon de deux jours arrive le 23 février. 230 km en totale autonomie. Jerricane full, voiture prête, d'ailleurs Denis brogniard est à côté de nous pour la présentation de cette 20^{ème} édition.

On décolle avec notre groupe qui roule pas mal

Montage du bivouac à trois voitures et soirée sous une nuit claire remplie d'étoiles à la lueur d'un feu. Magique.

Le 24 février, on repart pour rejoindre Marrakech, où l'arrivée nous attend et nos filles de 1 et 7ans aussi. On quitte la piste vers 11h. Le sable est derrière nous. Devant, se dresse le col de Tichka, qui culmine à 2 260 mètres, toujours enneigé! Après quelques heures de route on arrive enfin à Marrakech, nos filles ont fait le déplacement avec mamie et on passe 24h sur place avec une soirée qui clôture le périple.

Le lendemain c'est reparti pour 575 kms et rejoindre le bateau.

7 450 km au compteur et 10 kilos de sable dans le coffre

Nous arrivons à la Plantaz le 1^{er} mars, après avoir bouclé 7 450 km avec 10 kilos de sable dans le coffre, des tajines négociés dans le souk de Marrakech et, surtout, une expérience qui restera dans nos mémoires. Faire 7 450 km en Renault 4L avec sa femme, traverser de somptueux paysages, faire de belles rencontres avec des Trophistes et des gens du pays vous marque à vie. Et, au final, on est quand même 937^{ème} sur 1 450 et rentrés avec notre 4L !



ASSOCIATIONS

Année 2017 - Arrêt sur images

Comme chaque année, l'année 2017 a retrouvé les animations traditionnelles organisées par les Œuvres Sociales de la commune. En janvier, la galette a rassemblé une soixantaine de personnes qui ont fêté la nouvelle année autour d'une galette des Rois. Rien de mieux pour illustrer le moment que quelques photos.



La décoration du repas de printemps, en avril, nous a donné du fil à retordre mais le résultat valait la chandelle. Thème La Guinguette : Les convives ont déjeuné sous des petits chapiteaux magnifiquement décorés et sous une belle voûte de lampes et lampions. Le but de l'association étant de maintenir le lien entre les générations, les bénévoles s'attachent à mettre une belle ambiance conviviale et chaleureuse pour que nos aînés passent un bon moment. Les photos en témoignent.

Le club de l'amitié, qui se réunit tous les mardis après-midi est fréquenté très régulièrement par une trentaine de personnes qui viennent jouer aux cartes, au scrabble, aux tarots... Petite info : ce club est ouvert à tous sans limite d'âge.

Les Œuvres Sociales, c'est aussi, en association avec la Paroisse, le colis de Noël distribué à tous les fêtournants et fêtournantes à partir de 80 ans. Une cinquantaine de personnes sont ainsi visitées par nos bénévoles, aide qui est toujours très bien accueillie.

Dans un monde où l'individualiste se ressent, même dans nos petits villages, les moments passés par nos bénévoles à organiser ces activités sont des moments de partage, d'amusement, au cours desquels des liens se créent. Etre bénévole, c'est parfois, des périodes difficiles car il faut tout gérer à la fois vie de famille, vie professionnelle, mais aussi prendre du bon temps et trouver, dans tout cela, un temps pour les autres. Sans nos bénévoles, ces activités ne pourraient pas exister. MERCI à eux tous.

Photo de l'équipe (avec le gagnant du loto 2017).

Contact 06 75 58 38 83



ASSOCIATIONS

Les Amis de Bioge ont connu une année 2017 particulièrement prolifique avec l'achèvement de l'esplanade de la liberté durant le printemps qui comprend les vestiges reconstitués de l'ancien pont de fer Eiffel, des panneaux didactiques de l'histoire de Bioge et d'une stèle à la mémoire du Corps-Franc Bir-Hakeim cantonné à Bioge avant la libération du Chablais.

Achévé début juillet, il fallait maintenant organiser une cérémonie d'inauguration qui se déroula le 26 août, avec une certaine solennité sous un chaud soleil, grâce à la présence de 33 porte-drapeaux des associations d'anciens combattants du Chablais, dirigé par Daniel Demol, la fanfare de Vailly, les pompiers de Reyvroz, les représentants de la gendarmerie et de nombreux élus Chablaisiens, Maires, Conseillers départementaux et régionaux, du Sénateur Pellevat, ainsi qu'un public venu nombreux.

La fête s'acheva autour d'un buffet champêtre, fort apprécié, offert par les amis de Bioge et la Mairie de Reyvroz. Le CD Richard Baud a obtenu une subvention du CD74, pour la gravure de la Stèle. Une fois l'esplanade achevée, il fallait travailler au pont d'Evian: après avoir décapé la surface du pont et fait apparaître les gargouilles, le chasse roue à l'entrée côté Féternes, on a nettoyé le rocher se trouvant en amont et soutenant le brise vague en cas de crue de la Dranse.

Nous devons attaquer les travaux avec les entreprises à l'automne et nous avons découvert que pour être maître d'ouvrage il fallait être propriétaire du pont.

Après plusieurs réunions entre les Maires de Féternes, la Vernaz et Reyvroz, la commune de Féternes a été chargée de cette mission avec le soutien des Amis de Bioge, qui continueront à travailler bénévolement et récupérer des financements via la fondation du patrimoine (document ci-joint) afin que ce projet patrimonial pour le Chablais puisse aboutir. Ce pont a permis durant de nombreuses décennies de relier les habitants de nos vallées entre elles et la plaine.

Les Amis de Bioge.



ETAT CIVIL

Liste des décès en 2017

DUTRUEL Nelly née TRABICHET le 28/01/2017

DELALEX Danielle née ECHERNIER le 06/02/2017

DECONCHE Marcelle née BESSON le 16/02/2017

METAYER Alain le 11/04/2017

STROMBONI Emilienne née HAUTEVILLE-LONGET le 03/07/2017

ROUX Arnaud-Guillaume le 14/07/2017

SEBASTIANUTTI Jérôme le 18/07/2017

TROIA Michèle le 22/07/2017

COLBORATI Yannick le 17/08/2017

SANGER Gérard le 26/12/2017

Liste des mariages en 2017

PELLETIER Sébastien et LUTZ Diana le 29/04/2017

DOURBECKER Sébastien et BRAGHINI Aurélie le 24/06/2017

CORNIER Jérôme et DUCHAMP Pauline le 19/08/2017

BAUD Christophe et CUENOT Lucie le 09/09/2017

BRIFFAUT Benjamin et DEMET Sophie le 30/09/2017

ETAT CIVIL

Liste des naissances en 2017

AÏT LHADJ Adam, Mohamed le 24/10/2017

BARATAY Camille le 02/01/2017

BUFFET Newen le 29/03/2017

DA COSTA Minali le 05/11/2017

DUFOUR Raphaël, Gaétan, Paul le 24/10/2017

FAVRE-ROCHEX Nina le 02/09/2017

JOUBERT Lucas, Philippe, Dominique le 18/06/2017

LACROIX Lucien, Robin le 24/08/2017

LEGENDRE Thomas, Jean, Aimé le 21/01/2017

LOUBEJAC Johanne, Marie le 05/10/2017

OLIVERI Léa, Jocelyne, Myriam le 19/04/2017

RAVAULT Alix, Axelle, Angèle le 18/10/2017

SAPET Grâce, Marie, Espérance le 12/07/2017

Avec l'évolution de notre société, le nombre de repas pris à l'extérieur a beaucoup évolué ces dernières années; les enfants ne font pas exception à ce constat. Cela se traduit par l'évolution importante d'un service apporté à la population : la cantine scolaire.

Pendant plusieurs années les repas ont été servis à la salle des fêtes avec une moyenne de repas servis de 25 par jour en 2009. Puis les élus ont décidé d'aménager des locaux plus fonctionnels dans l'ancienne mairie avec une cuisine adaptée. La cantine a été inaugurée à la rentrée de 2014. Elle peut recevoir 50 enfants. Le fonctionnement a évolué avec le nombre croissant d'enfants utilisant ce service, en passant à deux services.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le nombre d'enfants à la cantine scolaire est de 51 en moyenne par jour.

Les inscriptions étant journalières, il peut apparaître des différences importantes du nombre d'enfants selon les jours. Cela se traduit donc par un besoin fluctuant en personnel et une flexibilité au niveau des plannings de ces derniers.

Le choix du prestataire qui livre les repas se fait par un appel d'offre tous les 2 ans selon les critères suivants :

- L'appréciation qualitative: qualité du repas et l'origine des produits
- Le prix
- Les délais d'exécution

Ce sont les hôpitaux du Léman qui ont été retenus au dernier appel d'offre. Ce dernier sera relancé en 2018 pour la rentrée de septembre de cette même année.

Les plats sont servis en liaisons froides chaque matin. C'est à dire qu'après avoir été cuisinés, ils sont refroidis, conditionnés puis transportés en respectant la chaîne du froid et remis en température dans nos locaux avant d'être servis aux enfants.

Le pain est fourni par notre boulanger local



suite à une volonté de la municipalité de faire travailler nos artisans.

Chaque société qui répond, a des nutritionnistes et diététiciens qui composent et étudient les repas. Ils doivent être équilibrés à la journée, à la semaine et au mois. Ils doivent respecter certains impératifs tel que le nombre de fruits et légumes, le nombre de laitages, l'apport calorique de chaque repas ... Ce service est déficitaire pour la commune. En effet, les repas sont facturés aux familles à un tarif qui varie entre 4 € et 5,50 € selon le coefficient familial défini par la caisse d'allocation familiale. Ce prix ne couvre pas tous les coûts qui incombent à la commune:

Le coût du repas : 3,10 € auquel il faut rajouter la facture du pain, le personnel qui assure le service, le ménage et la garde des enfants, la mise à disposition des locaux, l'entretien et la maintenance du matériel, le chauffage, l'électricité et l'amortissement financier.

Pour l'année scolaire 2016-2017, ce service a été déficitaire de 10'000 € en ne prenant en compte que le coût du repas et des agents communaux.

Les repas sont des moments importants. La municipalité avec l'aide des agents communaux s'efforcent d'apporter un service qui soit de la meilleure qualité possible pour les enfants.

Nous devons tous être néanmoins conscients qu'il s'agit d'une restauration collective et qu'il sera difficile de faire comme « à la maison ». Ce mot collectif implique aussi des règles de vie en groupe et le fait de ne pas toujours pouvoir faire ce que l'on veut. Quel parent n'a pas posé la question à ses enfants : alors c'était bien à midi ?

Nous voulons que la réponse soit : oui c'était super !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Jeudi 4 Janvier Vœux du Maire
- Dimanche 28 Janvier Couronne des Rois - Œuvres Sociales
- Mardi 13 Février Mardi Gras - A.P.E
- Vendredi 16 Février Don du Sang
- Dimanche 11 Mars Concours belote Ecole
- Vendredi 16, 23 et 30 Mars Conférences
- Samedi 24 Mars Soirée Théâtre - A.P.E
- Lundi 02 Avril Chasse à l'œuf- Comité des Fêtes
- Samedi 7 Avril Journée Environnement
- Dimanche 8 Avril Repas des Aînés - Œuvres Sociales
- Mardi 8 Mai Cérémonie Commémorative
- Vendredi 11 Mai Don du Sang
- Week-End 19 et 20 Mai Tournoi de Foot- FC Gavot
- Vendredi 26 Mai Vente de pâtisseries - Gym
- Vendredi 05 Octobre Don du Sang
- Samedi 6 Octobre Ramassage des encombrants
- Samedi 13 Octobre Brisolon- Comité des Fêtes
- Dimanche 4 Novembre Concours de belote - Comité des Fêtes
- Dimanche 11 Novembre Cérémonie
- Dimanche 25 Novembre Loto - Œuvres Sociales



MES DÉMARCHES

à portée de clic!

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gov.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gov.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site
<https://timbres.impots.gov.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



COLLECTEUR DE PILES

Désormais il est possible de venir déposer ses piles usagées à la mairie, un collecteur est à votre disposition à l'entrée.



NOUVEAU !

Depuis le 1er décembre 2017 ouverture d'un cabinet d'étiopsychologie

Lieu: Cabinets paramédicaux - 477, route du stade à Féternes.

Qu'est-ce que l'étiopsychologie?

Votre ventre à une mémoire... L'objectif est de reprendre confiance en soi et d'aborder les problèmes de la vie avec plus de recul. L'étiopsychologie traite les traumatismes vécus consciemment et inconsciemment, les schémas répétitifs: colère, dépression, dépendance, stress, angoisse, deuil...

Sur RDV, Mme Sandra FUCHS - 07.86.57.89.71

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ MAINTENANT EN LIGNE

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

RECENSEMENT



Enquête de recensement 2017 de la commune de Féternes

Comptages issus de la collecte

Adresses d'habitation	554
Dossiers adresse collective	75
Résidences principales	571
Logements secondaires, occasionnels	126
Total bulletins individuels	1396
Logement non enquêté	13
Total logements d'habitation	710

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE FÉTERNES

Lundi : Fermée

Mardi, Mercredi, Jeudi : 14h00 - 17h00

Vendredi, Samedi : 8h30 - 11h30



CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir du 2 mai 2018



LE LAC DOUX

MAIRIE DE FÉTERNES

04 50 73 41 79

Lundi, Mercredi, Jeudi	13h30 - 17h00
Mardi, Vendredi	8h30 - 11h30
	13h30 - 17h00
Samedi	8h30 - 11h30



Horaires d'hiver du 1^{er} nov. au 30 avril

Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Horaires d'été du 1^{er} mai au 31 octobre

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Fermée le jeudi